



Fiche d'aide
à la substitution

FAS 27

Produit à substituer

CHROMATE DE STRONTIUM

Cancérogène 1B de l'Union européenne

Activité : Fabrication et application de peintures anticorrosion

> La réglementation impose la substitution lorsque cela est techniquement possible.

Description de l'utilisation du produit à substituer

Ce pigment minéral (Colour Index Pigment Yellow 32, CI 77839) est incorporé à des concentrations de 1 à plus de 10 % dans les peintures, en fonction des performances anticorrosives recherchées. Ces peintures sont utilisées notamment pour le revêtement de bardages métalliques extérieurs et dans l'aéronautique

Avis sur la substitution

La substitution des chromates ayant des propriétés anticorrosion est possible dans la plupart des applications courantes. Le choix du pigment de substitution dépendra du support (nature, traitement de surface), du liant de la peinture et des exigences anticorrosives recherchées. La peinture de substitution peut nécessiter une préparation plus longue du support.

Des tests d'homologation longs sont nécessaires dans certaines applications comme l'aéronautique, rendant la substitution plus complexe.

Substitution de produit

Pigments à base de phosphates

Il s'agit de phosphates mixtes de zinc-aluminium, phosphate de zinc, phosphate de calcium ou de magnésium. Il peut également s'agir de polyphosphates. Des mélanges de pigments de différentes natures sont parfois nécessaires pour obtenir l'effet recherché.

Autres produits possibles

Citons le molybdate de zinc, la ferrite de calcium...

Pour en savoir plus

- Brochure INRS « [Peintures en phase aqueuse \(ou peintures à l'eau\). Composition, risques toxicologiques, mesures de prévention](#) » (ED 955)
- Brochure INRS « [Peintures en solvants. Composition, risques toxicologiques et mesures de prévention](#) » (ED 971)

Fiche établie par l'Assurance maladie - Risques professionnels, son réseau régional de caisses (Carsat/Cramif/CGSS) et l'INRS. Elle est appelée à être modifiée en fonction de l'évolution des connaissances toxicologiques et des techniques utilisées. Pour toute remarque sur cette fiche, veuillez contacter l'[INRS](#) ou votre interlocuteur à la caisse régionale.

Edition INRS • FAS 27 • Mise à jour novembre 2010

Fiche disponible sur le site : www.inrs.fr